

KRIS, ARRÊTE TON CIRQUE !



SETCa
FGTB



**TRAVAIL DANS LE COMMERCE :
TOUJOURS PLUS FLEXIBLE,
TOUJOURS PLUS PRÉCAIRE**



Fin juillet, le gouvernement Michel a conclu son accord d'été. Celui-ci prévoit des mesures qui vont à nouveau flexibiliser et précariser le travail dans le commerce. Kris Peeters, notre ministre de l'emploi, semble confondre les travailleurs du secteur avec une troupe de cirque : des acrobates capables d'étendre leur flexibilité à l'infini, des jongleurs émérites qui peuvent jouer entre une vie professionnelle instable et une vie de famille épanouie, des équilibristes capables de tenir sur leur corde en évitant de chuter dans la précarité...

FLEXI-CLOWNERIES

Dans le grand spectacle que veulent nous infliger nos décisionnaires politiques : **des travailleurs (qui sont déjà très flexibles) le seront encore plus à l'avenir. Ils seront aussi encore un peu plus appauvris**, avec des appels (à la demande) pour de misérables sous-statuts de travailleurs et des espoirs de temps pleins qui s'envolent pour les travailleurs fixes. C'est que le gouvernement appelle le système de flexi-job et qu'il souhaite élargir au secteur du commerce.

Le principe ? Un travailleur (occupé au minimum à 4/5 auprès d'un ou plusieurs employeurs) conclut avec un autre employeur un accord-cadre fixant au minimum un flexi-salaire, une fonction et le mode d'appel. Pour le patron, aucune obligation de suivre les minimas en vigueur dans le secteur ni même de définir une durée du travail (même minimale). Quand on en a besoin, on utilise le flexi-jobiste (il est meilleur marché et ses cotisations ONSS sont limitées). Nous savons à quel point **les travailleurs fixes à temps partiels du commerce galèrent pour obtenir des heures en plus dans les magasins**. Ces dernières années, le recours croissant à des étudiants jobistes n'a fait qu'empirer leur situation. **L'arrivée sur le marché d'un nouveau statut modulable serait désastreuse pour eux et constituerait un pas en avant vers une plus grande précarité pour tous.**

NUMÉRO NOCTURNE, SANS FILET, DANS LE E-COMMERCE

Le gouvernement ajoute à cela **la possibilité pour les employeurs d'intensifier le travail de nuit avec la plus grande facilité**, le tout sans que toutes les organisations syndicales aient leur mot à dire.

Le travail de nuit dans le commerce est possible depuis pas mal de temps moyennant un accord, au niveau de l'entreprise, des représentants de tous les syndicats. Même si la possibilité existe, les employeurs ne se sont pas bousculés au portillon ces dernières années pour entamer des discussions à ce sujet. Le gouvernement a pourtant décidé d'assouplir davantage les règles. **Durant une période de 2 ans, il sera possible d'instaurer du travail de nuit et du dimanche dans le secteur du e-commerce simplement via une adaptation du règlement de travail ou via une CCT ne nécessitant l'aval que... d'une seule organisation syndicale. Après 2 ans, ceci pourra être mis en place de manière définitive via une CCT ou le règlement de travail.** Ici aussi, seul l'accord d'une seule organisation syndicale sera nécessaire.

LE FRONT COMMUN SYNDICAL BAISSÉ LE RIDEAU

Clap, clap, clap : pas de doute, les employeurs se réjouissent de cette programmation alléchante. Pour le front commun syndical, hors de question. **Il est temps de mettre fin à ce cirque. Nous nous opposons fermement à l'arrivée dans les entreprises de tout statut de flexi-jobiste. Les travailleurs du commerce doivent pouvoir continuer à évoluer vers du travail à temps plein, à durée indéterminée, respectueux des barèmes. Nous dénonçons également l'assouplissement simpliste et inacceptable des règles en matière de travail de nuit.** Les principes élémentaires de la concertation sociale (c'est-à-dire avoir l'accord de tous les syndicats représentés au sein de l'entreprise pour pouvoir mettre en œuvre du travail de nuit) doivent être respectés et nous mettrons en œuvre toute notre énergie pour que cela soit le cas.

LES TRAVAILLEURS DU COMMERCE MÉRITENT DU RESPECT ET DES EMPLOIS À PART ENTIÈRE !